

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Formation « Le passage à l'arbre » par Arbre et Paysage 32

OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Arbre et Paysage 32 pour le compte d'un bénéficiaire de formation (le stagiaire).

Le fait de s'inscrire implique l'adhésion entière et sans réserve du stagiaire aux présentes conditions générales de vente.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription est validée après réception des informations demandées par Arbre et Paysage 32 au stagiaire et du paiement.

MODALITES DE REGLEMENTS

Toute inscription oblige la réception de la totalité du paiement. Dans le cas d'un paiement en plusieurs fois par chèque, les encaissements seront effectués en début de chaque mois étalés sur la durée de la formation.

RENONCEMENT OU INTERRUPTION DE LA FORMATION DU FAIT DU STAGIAIRE

En cas de renoncement à la formation par le stagiaire :

- dans un délai de moins de 30 jours avant la date de démarrage de la formation : le stagiaire s'engage au versement de 10% du montant global de la formation à titre de dédommagement ;
- dans un délai de moins de 7 jours avant la date de démarrage de la formation : le stagiaire s'engage au versement de 15% du montant global de la formation à titre de dédommagement ;
- pendant la période de formation : le stagiaire s'engage au versement de 20% du montant restant de la formation à titre de dédommagement.

Tout renoncement doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse contact@ap32.fr, expliquant la raison du renoncement.

REPORT OU ANNULATION DE LA FORMATION DU FAIT D'ARBRE ET PAYSAGE 32

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle de la formation, Arbre et Paysage 32 doit rembourser au stagiaire les sommes indûment perçues de ce fait.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi : « L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...] ».

L'article L 123-1 précise la durée de vie de ce droit de propriété intellectuelle : « L'auteur jouit, sa vie durant, du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants-droits pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ».

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux formations d'Arbre et Paysage 32, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété d'Arbre et Paysage 32, sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à tout tiers.

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant

des formations Arbre et Paysage 32 (par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable d'Arbre et Paysage 32.

Les contenus de formation et les documentations disponibles sur le Site ou dans les formations dispensées ne constituent en aucun cas une source officielle relative aux réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles applicables aux domaines cités. Ces contenus ont été développés uniquement dans un objectif pédagogique et de facilitation du partage de l'information pour les stagiaires.

CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

Les échanges avec les équipes d'Arbre et Paysage 32 ont de base un caractère d'Informations Confidentielles, sauf mention contraire.

Chacune des parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGV ; et n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGV. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de la formation et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse. Arbre et Paysage 32 s'engage à veiller au respect par ses sous-traitants des conditions de sécurité et de confidentialité des Informations Confidentielles transmises dans le cadre d'une obligation de moyens.

PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cas où le stagiaire doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme le courriel, les conditions de la charte de confidentialité d'Arbre et Paysage 32 sont alors applicables.

Arbre et Paysage 32 s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

En conséquence, Arbre et Paysage 32 s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la politique de confidentialité dédiée à ces questions. Les Visiteurs et Professionnels sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGV sera porté devant le tribunal, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Arbre et Paysage 32
93 route de Pessan, 32000 Auch
Contact : 05 62 60 12 69 – contact@ap32.fr